



RÉSOLUTION VOTÉE LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2026 TENUE AU BUREAU MUNICIPAL 220 RUE PRINCIPALE EST, À SAINT-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD.

2026-02-07 : MODE DE TARIFICATION ET DE COÛTS POUR LES SERVICES OU ACTIVITÉS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le règlement 2024-02 voté en séance régulière du 5 février 2024 permet au conseil municipal de Ste-Euphémie de déterminer les coûts des services et/ou activités fournis par elle;

Attendu que le règlement a fait l'objet d'une promulgation en date du 7 février 2024;

Attendu que le coût des activités et services peut être révisé par le conseil en séance régulière à sa discrétion tel que souligné dans la résolution # 2024-02-11;

Attendu que la location pour les locaux sera possible pour la demi-journée ou la journée;

Attendu que la direction générale de la municipalité peut exiger la signature d'un contrat de location pour les locateurs/trices;

Il est proposé par Denis Laprise et appuyé par Ghislaine Litière que le coût des services et activités fournis par la municipalité sera les suivants :

Location de la salle du Complexe municipal ou de la salle de l'Héritage (autres que OBNL) – incluant toute activité à caractère religieux ou laïque	75 \$/ demi-journée 150 \$/ journée entière
Location de la cuisine du Complexe municipal	75 \$/ demi-journée 150 \$/ journée entière
Location de la salle du Complexe municipal ou de la salle de l'Héritage ou de la salle de cinéma (OBNL selon la définition du règlement 2024-02)	0 \$
Location salle de cinéma (2 ^e étage du complexe municipal)	75 \$/ demi-journée 150 \$/ journée entière
Location garderie	Selon la convention établie avec l'organisme (Bail signé avec la municipalité)
Location Salle de Gym - OBNL	0 \$
Location locaux 2 ^e étage – au-dessus bureau municipal - OBNL	0 \$
Copie de document (couleur ou noir et blanc) ou envoi de document par courriel ou télécopie pour OBNL (selon définition du règlement 2024-02)	0 \$
Copie de document en noir et blanc	0,50 \$/page
Copie document en couleur	1,00 \$/page
Copie de règlement, procès-verbal, compte de taxes ou autres documents municipaux – Noir et blanc seulement	0,50 \$/page
Envoi de document par courriel du compte de la municipalité	1,00 \$/page
Envoi de documents par télécopieur (avec ou sans interurbain)	2,00 \$ + 0,50 \$ la page pour un envoi de 5 pages ou plus
Coût des confirmations de compte de taxes ou de document officiel similaire émis par la municipalité	25 \$ par matricule
Coût des confirmations de compte de taxes ou de document officiel similaire émis par la	50 \$ par matricule

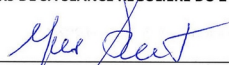
1



municipalité (demande urgente moins de 48 heures)	
---	--

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION CERTIFIÉE CONFORME AUX ÉCHANGES TENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD LORS DE SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2026.


Yves Bernard, greffier trésorier

2026-02-04